

Rapport de présentation

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COLLECTE ORDURES MENAGERES

Budget annexe

Le budget annexe Collecte ordures ménagères comprend le fonctionnement et les salaires des services suivants :

- collecte des ordures ménagères
- collecte sélective
- déchetteries
- atelier mécanique
- gestion du patrimoine (entretien des sites)
- gestion de la redevance
- administration
- communication
- prévention des déchets
- hygiène et sécurité.

Toutes les sommes inscrites sur ce budget sont **hors taxes**, le SIVOM étant assujetti à la TVA. Il est voté par chapitre et au niveau du chapitre avec les opérations d'équipement comme chapitres.

-> Résultats de l'exercice 2021

Section	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice 2021
	Prévisions	Mandats émis	Prévisions	Titre émis	
Exploitation	11 247 001.00 €	9 661 709.41 €	11 247 001.00 €	10 880 299.37 €	1 218 589.96 €
Investissement	4 726 701.00 €	1 420 757.11 €	4 726 701.00 €	1 984 737.19 €	563 980.08 €
Total	15 973 702.00 €	11 082 466.52 €	15 973 702.00 €	12 865 036.56 €	1 782 570.04 €

En exploitation :

Les dépenses réalisées sont inférieures aux prévisions car les crédits des charges à caractère général n'ont pas été entièrement consommés, notamment pour la fourniture de carburant, l'entretien des véhicules, le remboursement des créances éteintes à la Communauté de communes des Grands Lacs, les dépenses de communication et la fourniture de composteurs, ces deux postes ayant été impactés par la pandémie. En revanche, les dépenses de tri des emballages, de collecte du verre et de collecte et traitement des DDS augmentent sensiblement, en raison de l'augmentation des tonnages.

Les charges de personnel ont été moins importantes que prévues du fait notamment de l'occupation de postes permanents par des contractuels (2 agents en disponibilité et 1 en détachement).

Les créances irrécouvrables sont presque 4 fois moins importantes que prévues.



Du fait du différé de la vente des terrains des déchetteries de LIPOSTHEY et LUË, les biens n'ont pas été réformés.

Une partie des charges exceptionnelles n'a pas été réalisée.

Les recettes sont supérieures aux prévisions (celles-ci comprennent l'excédent 2020 d'un montant de 1 817 559.32 €) : il s'agit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont l'augmentation est liée au nombre de redevables en hausse, aux moindres réductions liées au COVID qu'en 2020, à la hausse de la redevance des campings et à l'augmentation du prix de rachat du carton, du papier, des emballages et de la ferraille.

Par rapport à 2020, on constate :

Pour les dépenses :

- l'augmentation des dépenses d'exploitation d'environ **6%** liée essentiellement à la hausse des prix et/ou des tonnages des postes suivants :
 - fourniture de carburant **(+25%)**
 - tri des emballages **(+18%)**
 - collecte et transport du bois issus des déchetteries **(+8%)**
 - traitement des déchets verts **(+7%)**
 - collecte et traitement des DDS **(+63%)**.
- la hausse des charges salariales **(+ 2.75%)**, liée notamment au fait qu'en 2020 le service Collecte a tourné à 2 ripeurs 6 mois, les déchetteries ont été fermées 2 mois donc ont généré moins de remplacements. En 2021, ont été effectués des recrutements d'un agent comptable et RH, d'un agent d'entretien et d'un mécanicien , en cours d'année.
- la baisse des intérêts d'emprunts de **19.50 %**.
- la hausse des charges exceptionnelles en raison de la régularisation d'un rôle de redevances dont la TVA était erronée (la somme s'est retrouvée en recettes).
- la hausse des provisions **(+93%)**.

Pour les recettes :

- la hausse des recettes de redevances **(+6%)** avec notamment **+ 24%** pour les campings et **+3%** pour les ménages et professionnels.
- la hausse des recettes de vente des matériaux **(+118%)**.
- la hausse des soutiens des éco-organismes **(+4%)**.

En investissement,

Pour les dépenses :

Les fournitures ont été commandées mais pas toutes livrées, notamment les véhicules, le local modulaire pour la déchetterie de STE EULALIE et les conteneurs enterrés de tri pour BISCARROSSE.

Il reste des honoraires à régler au maître d'œuvre des travaux de création de la déchetterie d'YCHOUX. Le projet de réhabilitation des déchetteries de MIMIZAN et de SANGUINET est toujours en cours. Il reste des travaux à réaliser dans l'extension de l'atelier mécanique.



Pour les recettes :

Le solde de la DETR relative à la réhabilitation de la déchetterie de Labouheyre et à la construction de la déchetterie d'YCHOUX n'est pas versé, ni la subvention de l'ADEME pour la déchetterie d'YCHOUX (réemploi), ni la subvention du Département pour le camion hybride et les colonnes de tri.

-> Résultats cumulés 2021 à reporter en 2022

Section	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Exploitation	2 640 463.63 €	822 904.31 €	1 218 589.96 €	3 036 149.28 €
Investissement	1 685 705.69 €		563 980.08 €	2 249 685.77 €
Total	4 326 169.32 €	822 904.31 €	1 782 570.04 €	5 285 835.05 €

-> Restes à réaliser 2021 à reporter en 2022

En dépenses, sont inscrits en restes à réaliser, pour un montant total de **1 948 245 €**, les crédits pour les opérations suivantes :

- Véhicules poids lourds / Engins de chantier / Véhicules légers et accessoires : **857 500 €**
 - Camion hybride 26 tonnes (BOM / Grue / Trémie large) : 321 500 €
 - Camion hybride 26 tonnes (BOM / Grue / Trémie large) / 327 000 €
 - Benne à ordures ménagères 26 tonnes : 180 000 €
 - Véhicule utilitaire : 29 000 €
- Bâtiments - Solde de l'aménagement du local à côté de l'atelier mécanique : **10 200 €**
- Contenants et accessoires - Conteneurs enterrés tri BISCARROSSE : **17 900 €**
- Optimisation du réseau des déchetteries – 1^{ère} phase : Ychoux et Labouheyre – Solde maîtrise d'œuvre : **6 350 €**
- Réhabilitation de la déchetterie de MIMIZAN : **990 295 €**
- Réhabilitation partielle de la déchetterie de SANGUINET : **56 000 €**
- Fourniture d'un local modulaire déchetterie de STE EULALIE : **10 000 €**

En recettes, sont inscrits en restes à réaliser, pour un montant total de **337 000 €**, les crédits suivants :

- Aide financière de l'Etat : **205 000 €**
 - DETR Réhabilitation de la déchetterie de LABOUHEYRE : 104 800 €
 - DETR Construction de la déchetterie d'YCHOUX : 100 200 €
- Subvention de l'ADEME – Construction de la déchetterie d'YCHOUX – réemploi : **12 000 €**

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022



ID : 040-244000279-20220221-DCS2022_08-DE

- Subvention du Département : **120 000 €**
 - Camion hybride : 114 100 €
 - Contenants de tri : 5 900 €